

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DVD 10 Avenant n°1 au marché de travaux d'infrastructures de voirie relatif à l'aménagement de la place de la République (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2511-1 et suivants ;

Vu les articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2010 DVD 112 en date des 29 et 30 mars 2010 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place de la République avec le groupement TREVELO et VIGER-KOHLER (mandataire), Martha Schwartz Partners, AREAL, ATEC et AIK Yann Kersalé faisant suite à une procédure de concours restreint d'architecture ;

Vu la délibération 2010 DVD 193 des 7 et 8 juin 2010, portant approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement de la place de la République (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}) et approbation des modalités de la concertation liée à ce projet ;

Vu la délibération 2011 DVD 19 en date des 12, 13 et 14 décembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation la passation et la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place de la République (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}) ;

Vu le projet de délibération 2012 DVD 192 en date des 24 et 25 septembre par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation la passation et la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place de la République (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}) ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation la passation et la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux d'infrastructures de voirie – lot 1 relatif à l'aménagement de la place de la République (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}) ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 28 mars 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 15 avril 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 15 avril 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 15 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'infrastructures de voirie - lot 1 relatif à l'aménagement de la place de la République à Paris (3^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}), passé avec le groupement d'entreprises constitué par RAZEL SAS, SEGEX SAS, CENTRAL POSE SARL et TERE SAS, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61 000-99-020 du budget d'investissement de la ville de Paris.